Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE01CM050626A-DE

Affaire n°1 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin,

Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Séance de 19 heures.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN), Béatrice SAGORY (pouvoir à Chantal BOULOUX), Angèle COUELLAN (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE), Jacques TOUMINET pouvoir à Nathalie MALIDOR), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Charles HOUZE

ASSESSEURS : Dominique ORHANT, René DEGRENNE, Tanguy METROPE, Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL - Élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : M. le Maire

A Dinan, les 35 conseillers municipaux sont délégués de droit. 9 suppléants sont à élire.

Les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE01CM050626A-DE

Il est à noter que M. René DEGRENNE, conseiller départemental, a désigné M. Jean-Pierre BALAY, pour le représenter lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Vu les dispositions des articles du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des 9 suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial.

Deux listes ont été présentées :

- liste « Dinan Léhon évidemment »
- liste « Bien vivre ici »

A l'issue du scrutin à bulletin secret, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants :35
- Bulletins Blancs : 0
- Suffrages exprimés : 35

Résultats :

Liste 1 « Dinan Léhon évidemment » : 30 voix, soit 8 suppléants

Liste 2 « Bien vivre ici » : 5 voix, soit 1 suppléant

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN